

LE LYCÉE

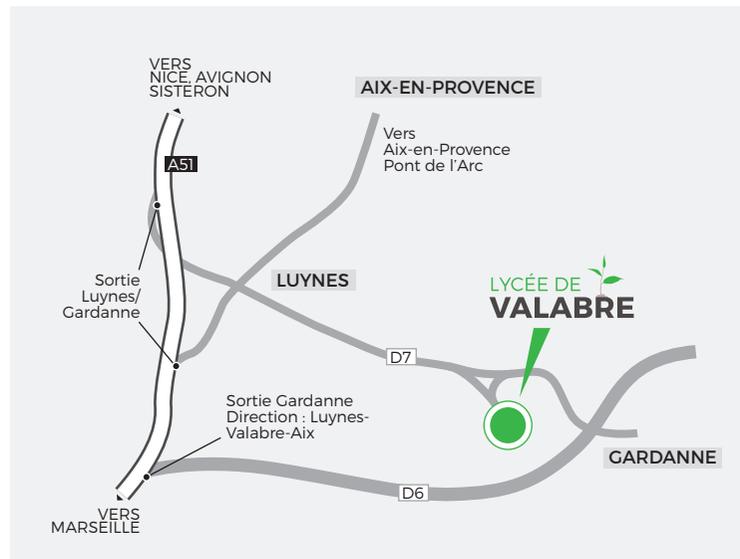
Dans un beau cadre naturel, le lycée est situé dans un domaine agricole et forestier à 1,5 km de la ville de Gardanne, entre Aix-en-Provence et Marseille.

Le lycée est un établissement à taille humaine, particulièrement dynamique sur les plans sportif et culturel. Il est orienté vers les problématiques d'agroécologie et d'environnement via l'apprentissage et la citoyenneté.



+ LES PLUS DU LYCÉE

- Un internat et une demi-pension
- Des options Hippologie / Equitation et Sports de Pleine Nature (ASPEN) / section européenne (espagnol, anglais) / engagement citoyen / préparation concours vétérinaire / pratiques professionnelles
- De nombreux clubs sportifs et culturels
- Partenariat avec l'Ecole Sport Entreprendre : accueil et scolarisation de jeunes sportifs de haut niveau
- Une association d'élèves dynamique
- Un centre de ressources (CDR) spécialisé dans l'agriculture et l'écologie
- Un amphithéâtre
- Un domaine agricole et forestier



LYCÉE DE VALABRE

Chemin du Moulin du fort - 13548 Gardanne Cedex
Tél. : 04.42.65.43.20
legta.aix-valabre@educagri.fr

www.campusnatureprovence.com

 Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !
<https://www.facebook.com/lyceedevalabre>

 <https://www.instagram.com/campusnatureprovence/>



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

LYCÉE DE
VALABRE

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
& TECHNOLOGIQUE AGRICOLE

AIX-VALABRE



Préparation aux métiers vétérinaires



OPTION

PREPARATION VETERINAIRE



Le lycée propose cette nouvelle option qui donne accès aux concours des écoles nationales vétérinaires et qui concerne uniquement les néo-bacheliers.

Il s'agit d'un concours post bac. Intégrer une prépa n'est plus obligatoire (ou du moins, fortement recommandé) pour accéder aux études vétérinaires.

Cette option offre aux élèves de terminale ayant de bons résultats scolaires mais pour lesquels la classe préparatoire pourrait être perçue comme un obstacle, la possibilité de postuler directement dans une des quatre écoles nationales vétérinaires.

POUR QUI ?

Le concours commun post-baccalauréat est destiné aux élèves de la série générale inscrits pour la première fois en classe de terminale, et est subordonné à l'obtention du baccalauréat l'année d'admission.

Le lycéen devra avoir un bon niveau scolaire général, dans les spécialités mentionnées plus bas, mais également dans d'autres matières comme sa première langue vivante ou le français.

OBJECTIFS

Postuler directement dans une des quatre écoles nationales vétérinaires.

Avec cette option, il y a aussi la possibilité de présenter les écoles pour devenir Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire ou Soigneur Animalier.

ORGANISATION/EVALUATION DE L'OPTION

- Pour la classe de première : choix de la biologie-écologie.

Cette spécialité sera complétée préférentiellement par les choix de la physique-chimie et des mathématiques ;

- Pour la classe de terminale : maintien de la spécialité biologie-écologie parmi les deux spécialités suivies, associée à la spécialité physique-chimie.

L'option « mathématiques complémentaires » est vivement conseillée.

Un lycéen ayant choisi d'autres combinaisons de spécialités sur la base de la triplette biologie-écologie-PC-Maths de première pourra également se présenter au concours et réussir.

D'autres combinaisons de spécialités peuvent être possibles, dès lors que la spécialité biologie-écologie a été choisie en première.

LES EPREUVES

Après avoir formulé le vœu correspondant sur Parcoursup, les élèves seront sélectionnés sur dossier, puis passeront sept ateliers de 10 mn chacun, des entretiens thématiques avec un ou des examinateurs ou des épreuves de logique, de calcul ou d'habileté manuelle.

Ces élèves reçus suivent ensuite une année de cycle préparatoire intégré dispensée dans les écoles vétérinaires.

COMBIEN DE FOIS POURRA-T-ON SE PRÉSENTER À CE CONCOURS ?

Un candidat ne peut se présenter plus de deux fois au concours d'entrée aux ENV quelle que soit la voie choisie. Ceci signifie qu'un candidat admis à passer les épreuves d'admission utilisera une de ces deux possibilités. Le simple vœu dans Parcoursup ne comptera pas pour une présentation au concours si le candidat n'est pas admissible.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Contactez-nous par téléphone ou par mail

Tél : **04 42 65 43 20** - legta.aix-valabre@educagri.fr